



BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « assainissement »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « assainissement »	4
2.1 L'affectation du résultat 2023 du budget annexe « assainissement »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « assainissement »	5
2.2 La dette du budget annexe « assainissement »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « assainissement »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « assainissement »	8
4.1 Les recettes d'exploitation	8
4.2 Les dépenses d'exploitation	9
5. La section d'investissement du budget annexe « assainissement »	10
5.1 Les dépenses d'investissement	10
5.2 Les recettes d'investissement	11

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 7 décembre 2023 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +44,95 M€ en section d'exploitation.
- ✓ +48,67 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2024	Proposition BS 2024	Total après BS 2024
Section d'exploitation	64,40	44,95	109,35
Section d'investissement	79,51	48,67	128,18

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

A l'occasion du budget supplémentaire les résultats de l'exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture d'exploitation	Résultats de clôture d'investissement	Restes à Réaliser en Recettes	Résultats cumulés investissement	Part affectée à l'investissement	Solde maintenu en section d'exploitation
2023	2023	2023	2023	2024	2024
(A)	(B)	(C)	(B+C)	(D)	(A-D)
65 796 238,64 €	-20 612 860,85 €	- €	- 20 612 860,85 €	20 612 860,85 €	45 183 377,79 €

La section d'exploitation du budget annexe « assainissement » a dégagé en 2023 un résultat positif de **65 796 K€**

Aucun reste à réaliser en dépenses d'investissement n'est constaté du fait de la gestion en « Autorisation de Programme / Crédits de Paiement ». Il n'y a pas de reste à réaliser en recettes d'investissement

A la clôture de la gestion 2023, le résultat de clôture d'investissement consolidé est de **-20 612 K€** et le résultat d'investissement cumulé représente donc un déficit de **20 612 K€**.

La section d'investissement présente donc un besoin de financement et a appelé à une affectation de résultat. L'affectation du résultat de fonctionnement cumulé à hauteur de **65 796 K€** permet de couvrir la totalité déficit du résultat d'investissement cumulé.

Dès lors, le budget annexe « assainissement » se clôture, en 2023, avec un solde maintenu en section d'exploitation de **45 183 K€**, ce qui augmente le volume financier de la section d'exploitation et en conséquence améliore le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement.

Le budget supplémentaire 2023 reprend les résultats décrits ci-dessus, son affectation et le solde maintenu en section d'exploitation.

Le détail de chacun des anciens budgets annexes est présenté ci-dessous :

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total
Budget annexe CT1 - assainissement	-11 718 402,36 €	41 537 351,17 €	29 818 948,81 €
Budget annexe CT2 - assainissement	-2 439 012,86 €	11 604 403,67 €	9 165 390,81 €
Budget annexe CT3 - assainissement	-2 914 741,61 €	1 960 371,61 €	-954 370,00 €
Budget annexe CT4 - assainissement	2 565 986,54 €	-37 060,40 €	2 528 926,14 €
Budget annexe CT5 - assainissement	-7 458 012,12 €	6 757 857,23 €	-700 154,89 €
Budget annexe CT6 - assainissement	1 351 321,56 €	3 973 315,36 €	5 324 636,92 €
Total	-20 612 860,85 €	65 796 238,64 €	45 183 377,79 €

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget supplémentaire 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Total 2024 après BS	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
Recettes de gestion courante	49,26	52,97	52,37	-0,60	-1%
Dépenses de gestion courante	17,36	16,44	18,72	2,28	14%
Epargne de gestion courante (EBG)	31,90	36,54	33,65	-2,88	-8%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	64,8%	69,0%	64,3%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775	2,00	0,53	0,90	0,37	
Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)	3,37	1,25	3,23	1,99	160%
Résultat exceptionnel large	-1,37	-0,72	-2,34	-1,62	224%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	30,52	35,82	31,32	-4,50	-13%
Taux d'épargne de gestion	60%	67%	59%		
Recettes réelles	51,26	53,50	53,27	-0,23	
Dépenses réelles	26,39	23,16	28,80	5,64	24%
Epargne brute (EBE)	24,86	30,34	24,47	-5,87	-19%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	48,5%	56,7%	45,9%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	12,44	12,46	12,40	-0,06	0%
Epargne nette (ENE)	12,42	17,88	12,08	-5,81	-32%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	24,2%	33,4%	22,7%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	139,33	140,27	125,83	-14,44	-10%
Capacité dynamique de désendettement	5,6	4,6	5,1		

L'**épargne de gestion courante** est en légère diminution par rapport au budget primitif 2024 mais dans des proportions similaires au budget total voté en 2023 malgré l'intégration des refacturations des frais de structure au budget principal

Le constat est identique pour l'**épargne de gestion** avec un taux de 59% et un résultat exceptionnel négatif du fait de l'intégration des provisions et dépréciations.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : le taux d'épargne brute est en diminution de 19% du fait notamment de la prise en compte de dépenses imprévues sur la section de fonctionnement qui vient majorer les dépenses réelles.

L'épargne nette se dégrade logiquement avec un taux de 22,7% contre 33,4% au budget primitif 2024 mais en restant proche de celui du budget total voté en 2023. La situation financière du budget annexe « assainissement » est bonne malgré une légère contraction.

La capacité dynamique de désendettement évolue ainsi à 5,1 contre 4,6 au budget primitif 2024 du fait notamment du retrait de l'emprunt d'équilibre suite à la reprise des résultats.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « assainissement »

	Stock de dette au 31/12/2023	Intérêts de la dette en 2024	Remboursement du capital de la dette BP + BS 2024*	Emprunt d'équilibre inscrit BP + BS 2024	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	138 226 K€	5 476 K€	12 395 K€	0	125 831 K€

Il est constaté une variation annuelle du stock de la dette de l'ordre de -12 395 K€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements BP 2024	Variation des crédits de paiements BS 2024	Montant annuel des crédits de paiements total après BS 2024	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2024
Assainissement	ASSAINISSEMENT GESTION MDTURE 2020-26	247 794 K€	70 365 K€	28 332 K€	12 153 K€	40 485 K€	45%
	ASSAINISSEMENT PROJET MDTURE 2020-26	292 461 K€	54 588 K€	21 204 K€	-1 194 K€	20 010 K€	26%
	SOUS-TOTAL	540 255 K€	124 953 K€	49 535 K€	10 959 K€	60 495 K€	34%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€	-	7 K€	-	7 K€	47%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	25 K€	-	15 K€	10 K€	25 K€	100%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	660 K€	-	330 K€	-24 K€	306 K€	46%
TOTAL		540 955 K€	124 953 K€	49 887 K€	10 945 K€	60 833 K€	34%

La programmation pluriannuelle a été réajustée en fonction de l'avancement réel des différents projets, un besoin de +10 959 K€, principalement sur des opérations de gestion assainissement.

Plus particulièrement, les crédits supplémentaires sont sur

- L'opération « construction STEP de Fos sur Mer » ;
- Les opérations de gestion « Travaux d'assainissement 2021/2025 » ;
- Les « Travaux d'ouvrage 2024-2026 Zone Sud ».

Des crédits ont été ajustés à la baisse pour l'opération « Démolition reconstruction Geolide Sormiou » suite à la mise à jour de la planning des travaux.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Recettes réelles	51,26	53,50	-0,23	53,27	-0,43%
Recettes de gestion courante	49,26	52,97	-0,60	52,37	-1,14%
013 - Atténuations de charges	0,12	0,06		0,06	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42,99	47,04	-0,76	46,28	-1,61%
73 - Impôts et taxes					
74 - Dotations et participations	5,69	5,62		5,62	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	0,46	0,25	0,15	0,40	62,37%
Autres recettes d'exploitation	2,00	0,53	0,37	0,90	71,27%
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels	2,00	0,53	0,22	0,74	41,14%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)			0,16	0,16	
Recettes d'ordre	11,92	10,90	0,00	10,90	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11,92	10,90		10,90	0,00%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation	63,18	64,40	-0,23	64,17	-0,36%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	52,24	0,00	45,18	45,18	
Total recettes d'exploitation cumulées	115,42	64,40	44,95	109,35	69,80%

Au niveau des recettes d'exploitation, les projections de consommation nécessitent de réajuster à la baisse les produits et services du chapitre 70 pour -0,76 M€.

Des hausses de recette sont par ailleurs constatées :

- 0,15 M€ sur le chapitre 75 autres produits de gestion courante, dont 0,119 M€ relatifs à la fiscalité à la suite d'opérations de régularisation de TVA sur les PFAC (Participation au Financement de l'assainissement Collectif) ;
- 0,22 M€ sur les produits exceptionnels pour des pénalités relatives aux anciens contrats avec Suez ;
- 0,16 M€ de reprise sur provisions pour contentieux.

La reprise du résultat de fonctionnement représente 45,18 M€. Ainsi, le budget supplémentaire total de la section s'élève à 44,95 M€, soit une augmentation globale de 69,80%.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Dépenses réelles	26,39	23,16	5,64	28,80	24,35%
Dépenses de gestion courante	17,36	16,44	2,28	18,72	13,86%
011 - Charges à caractère général	8,87	7,99	0,78	8,77	9,74%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7,21	7,48	1,44	8,92	19,31%
014 - Atténuations de produits	0,89	0,73		0,73	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	0,40	0,24	0,06	0,30	22,85%
Autres dépenses d'exploitation	9,03	6,72	3,36	10,08	50,01%
66 - Charges financières	5,97	5,48	0,00	5,48	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	3,02	1,25	0,75	1,99	59,93%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,05		1,24	1,24	
022 - Dépenses Imprévues			1,37	1,37	
Dépenses d'ordre	28,65	26,93	3,11	30,04	11,57%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,65	26,93	3,11	30,04	11,57%
Total dépenses d'exploitation hors virement	55,05	50,09	8,75	58,84	17,48%
023 - Virement à la section d'investissement	60,37	14,31	36,20	50,51	252,93%
Total dépenses d'exploitation	115,42	64,40	44,95	109,35	69,80%

Les dépenses d'exploitation du budget supplémentaire 2024 augmentent principalement au niveau du chapitre 011 pour 0,78 M€, tenant compte des réajustements notamment pour le financement des taxes foncières ainsi que la régularisation du protocole transactionnel relatif au suivi analytique réalisée sur les eaux brutes en période COVID

Le chapitre 012 augmente de 1,4 M€ pour tenir compte de la refacturation des frais de structure, partie charges de personnel.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante augmente de 0,06 M€ afin de réajuster les prévisions budgétaires pour le financement des créances admises en non-valeur ainsi que la régularisation de la prime épuratoire reversée à SUEZ dans le cadre du contrat avec la commune de Jouques.

Au niveau des charges exceptionnelles sur le chapitre 67, une inscription de 0,75 M€ s'avère nécessaire pour tenir compte des titres annulés sur exercices antérieurs (0,10 M€) et des charges exceptionnelles notamment le solde du versement de la surtaxe des anciens contrats de l'ancien territoire d'Istres Ouest Provence (0,65 M€).

Les provisions du chapitre 68 augmentent quant à elles de 1,24 M€ afin de réajuster au mieux les inscriptions initiales notamment en ce qui concerne la provision pour le compte épargne temps ainsi que la dépréciation d'actifs circulants.

Une ligne de dépenses imprévues a été inscrite lors de cette étape budgétaire à hauteur de 1,37 M€.

Enfin, le virement à la section d'investissement (chapitre 023) de 36,20 M€ vient abonder la section d'investissement en recettes.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Dépenses réelles	91,66	62,38	13,52	73,61	18,0%
Dépenses d'équipement	77,46	49,89	10,95	60,83	21,9%
20 - Immobilisations incorporelles (y compris opérations)					
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)					
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)					
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)					
Total des opérations d'équipement	77,46	49,89	10,95	60,83	21,9%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers					
Dépenses financières	14,20	12,50	2,58	12,78	0,0%
13 - Subventions d'Investissement	0,00	0,10	0,28	0,38	
16 - Emprunts et dettes assimilées	12,46	12,40		12,40	0,0%
26 - Participations et créances rattachées					
27 - Autres immobilisations financières	1,75		0,00		
020- dépenses imprévues			2,29		
Dépenses d'ordre	62,84	17,13	14,54	31,66	84,9%
040 - Opérations de transfert entre sections	11,92	10,90		10,90	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	50,92	6,23	14,54	20,76	233,5%
Total dépenses d'investissement	154,50	79,51	28,06	107,57	35,3%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	20,91	0,00	20,61	20,61	
Total dépenses d'investissement cumulées	175,41	79,51	48,67	128,18	61,2%

Les dépenses d'investissement sont réajustées au niveau des opérations d'équipement, le besoin de + 10,95 M€ se décompose de la manière suivante :

- Un ajustement de -4 M€ des opérations dont les plus importantes sont les suivantes :
 - ✓ Travaux réseaux zone 3 (régie Martigues) : - 1,03 M€ ;
 - ✓ Opérations assainissement Canalisations ex CT2 : - 0,84M€ ;
 - ✓ Opérations assainissement Etudes ex CT2 : - 0,77 M€ ;
 - ✓ Démolition et reconstruction du gazomètre du traitement des boues d'épuration du complexe géolide à Sormiou : - 0,68 M€.
- Un ajustement à la hausse de 14,9 M€ sur les opérations de gestion assainissement.

Au niveau du chapitre 13, des réajustements nécessitent un ajout de 0,28 M€ pour des remboursements de subventions dans le cadre de conventions avec l'Agence de l'Eau faisant suite à des contrôles.

Par ailleurs, une ligne de dépenses imprévues a été inscrite lors de cette étape budgétaire à hauteur de 2,29 M€.

Enfin les opérations patrimoniales nécessitent 14,54 M€ d'inscriptions supplémentaires et le résultat déficitaire de l'exercice précédent est porté sur la section pour 20,61 M€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Recettes réelles	33,79	32,04	-5,18	26,87	-16,2%
Recettes d'équipement	18,14	32,04	-25,79	6,25	-80,5%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5,55	5,07	1,18	6,25	23,2%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	12,59	26,97	-26,97	0,00	-100,0%
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers					
Recettes financières	15,65	0,00	20,61	20,61	
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	12,96		20,61	20,61	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)					
27 - Autres immobilisations financières	2,69				
Recettes d'ordre	79,57	33,15	17,65	50,80	53,2%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,65	26,93	3,11	30,04	11,6%
041 - Opérations patrimoniales	50,92	6,23	14,54	20,76	233,5%
Total recettes d'investissement hors virement	113,36	65,20	12,47	77,67	19,1%
021 - Virement de la section de fonctionnement	60,37	14,31	36,20	50,51	252,9%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	1,68				
Total recettes d'investissement	175,41	79,51	48,67	128,18	61,2%

Les recettes d'investissement bénéficient d'un virement entre section de 36,20 M€, sur le chapitre 021.

Les subventions reçues au chapitre 13 sont réévaluées à hauteur de 1,18 M€

Ces recettes supplémentaires permettent de supprimer en intégralité l'emprunt d'équilibre prévu au budget primitif qui était de 26,97 M€ au chapitre 16.

L'affectation du résultat au 1068 pour 20,61 M€ permet de couvrir intégralement le déficit d'investissement.

Pour les recettes d'ordre, 3,11 M€ sont positionnés pour l'amortissement des biens. Les opérations patrimoniales sont ajustées avec 14,54 M€ supplémentaires.